AFFAIRE DES VIGNETTES AUTOMOBILES D'EL-TARF

Les 29 fonctionnaires crient leur innocence

L'affaire des vignettes automobiles d'El Tarf alimente les discussions. Il s'agit, rappelons-le, de 29 personnes entre cadres et fonctionnaires de deux directions, les impôts et Algérie Poste, qui ont été mises sous contrôle judiciaire par le procureur de la République près le tribunal d'El Kala sous les chefs d'accusation de détournement de deniers publics, rabais de la taxe et tromperie.

Les mis en cause, documents à l'appui, affirmeront mordicus que «la législation en vigueur a prévu une marge d'erreur et de manœuvre lors et après les temps impartis pour cette opération de vente de vignettes dans le but de rectifier toute anomalie ou omission».

Et pour mieux étayer leurs argumentations, il feront prévaloir la note d'information n° 855 du 22 mars 2000, adressée par le ministère des Finances aux directeurs régionaux des impôts et qui stipule explicitement : «En cas de non-présentation de vignette, ou présentation d'une vignette non conforme au tarif correspondant, il sera procédé au retrait immédiat de la carte d'immatriculation du véhicule, contre remise d'un récépissé d'autorisation provisoire de circuler. La carte d'immatriculation ne sera restituée que sur présentation d'une vignette accompagnée d'une quittance de paiement d'une pénalité de 100% (art. 308 du code du timbre).

Le montant de la vignette non conforme est acquis au Trésor, par conséquent non remboursable.» Par ailleurs, nos interlocuteurs ajouteront : «Le législateur a mis en œuvre des instruments pour rectifier ce genre d'erreur. De même, des organisations de transporteurs, à l'image de l'Organisation des transporteurs algériens, se sont penchées sur ce problème de vignettes non conformes dans une correspondance portant le n°58 du 13 juin 2007 où il est mentionné : «Suite aux contrôles effectués par les agents des impôts, ces derniers ont fait des retraits de cartes grises et vignettes d'autobus pour non-conformité de l'achat de vignettes.

La cause : ces derniers prennent acte du nombre des sièges inscrits sur la carte grise, alors que sur le carnet d'entretien il y a définition des sièges assis et places debout. Sur votre barème, il n'y a pas cette définition, vu que certains autobus sont dotés de 16 à 28 places assises plus les places debout variant entre 12 et 76 personnes. Ce sont des véhicules urbains. » Il est judicieux d'indiquer que c'est justement à cause d'une vignette non conforme aux caractéristiques du véhicule, découverte lors d'un contrôle routier il y a un mois, que la gendarmerie a diligenté une enquête pour faire la lumière sur les tenants et les aboutissants d'un possible réseau spécialisé dans le trafic de vignettes.

L'enquête aurait fait ressortir l'existence de 130 vignettes non conformes dont 13 seraient douteuses et 29 non conformes établies par les agents d'Algérie Poste alors que le nombre restant, soit plus de 87 vignettes, a été établi dans d'autres wilayas. Ces chiffres dérisoires sont, selon les cadres des deux directions, «la preuve éclatante que le travail fourni est dans les normes mondiales en matière de marge d'erreur sachant que la wilaya d'El-Tarf a établi 16 723 vignettes dont exactement 29 ont été jugées non conformes».

Daoud Allam

JOURNÉES D'ORTHOPÉDIE PÉDIATRIQUE À ANNABA

L'intérêt du dépistage précoce

Des journées d'orthopédie pédiatrique ont été ouvertes mercredi à la faculté de médecine de Annaba, en présence de spécialistes du centre hospitalo-universitaire de Montpellier (France) et de praticiens de la médecine scolaire et de sages-femmes représentant les six wilayas de l'extrême nord-est du pays.

Des thèmes liés au dépistage et à la prise en charge des anomalies congénitales et acquises de l'appareil locomoteur de l'enfant seront au centre de ces journées, organisées par le service d'orthopédie, relevant du centre hospitalo-universitaire et de la faculté de médecine de Annaba. Ainsi, les malformations de l'appareil locomoteur, les scolioses, la luxation congénitale de la hanche et du pied bot varus équin congénital feront l'objet de conférences animées par le professeur Alain Dimeglio, du CHU de Montepellier, et les docteurs Djamel Louahem M'sabah et Jean-Louis Ferran, spécialistes dans le domaine des atteintes orthopédiques.

L'importance de ces journées réside dans l'intérêt qui doit être porté au dépistage de ces formes d'atteinte dès la naissance et même pendant la grossesse. C'est dans cette optique que des sages- femmes ont été associées à ces journées. De même que le rôle des praticiens de la médecine scolaire est également souligné pour la prise en charge et le suivi précoces des enfants. Les organisateurs n'ont pas manqué de souligner la nécessité primordiale du dépistage et de la prise en charge précocement de ces atteintes afin d'éviter aux enfants un handicap définitif qu'ils traîneront leur vie durant.

M. Ali-Khellaf

ENQUÊTES SUR LA GESTION DES DENIERS PUBLICS

Graves anomalies mises au jour

Rarement enquêtes judiciaires des services de police et de gendarmerie de la wilaya de Annaba n'ont été aussi fructueuses en matière de détournements, dilapidations, signatures de marchés contraires à la législation et trafic d'influences.

L'enquête des services de police judiciaire de Annaba, sur la Société de gestion des participations Est-Sud-Est sous l'ancien collège de cadres gestionnaires, a été clôturée.

L'instruction du dossier par le magistrat près le tribunal de Annaba est au point final. A ce niveau, on parle déjà de l'inculpation de nombreux cadres gestionnaires d'entreprises de différentes régions de l'Est et du sud-Est du pays. Des indiscrétions proches du milieu judiciaire font en effet état de nombreuses et graves anomalies dans la gestion de plus d'une centaine d'entreprises publiques économiques propriétés de cette SGP. Elles doivent déboucher sur la confirmation des faits révélés lors de l'enquête préliminaire à l'origine de la mise sous contrôle judiciaire du président directeur général. Ces faits portent principalement sur la dilapidation des deniers publics et d'abus de biens sociaux.

Les activités des enquêteurs ne se sont pas limitées à ce seul dossier prévu pour être enrôlé dans les prochains jours. Il y en a beaucoup d'autres. D'où la valse des convocations adressées au titre de personnes impliquées ou de témoins par les services judiciaires de la gendarmerie à des cadres, agents, fournisseurs et autres différentes administrations de l'Etat. Que ce soit dans le dossier du centre hospitalo-universitaire de Annaba ou ceux des assemblées populaires communales de Annaba, Berrahal, Chetaïbi, El-Hadjar, El Bouni, les enquêteurs tentent de déterminer avec exactitude les responsabilités dans les dépenses supposées, réelles ou fictives engagées dans la multitude d'opérations.

Les enquêtes sur l'établissement de santé et sur les communes ont mûri depuis plus de six mois.

Les conclusions se sont précipitées ces derniers jours. Tous ces scandales comme les a qualifiés l'opinion publique locale, surviennent à une période charnière au CHU Annaba. Dans cet établissement de santé s'étaient multipliés les travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'embellissement des différentes unités dont la principale Ibn Rochd. Au niveau des communes, les enquêteurs (police et gendarmerie) ont dressé la liste des entreprises dont les gérants sont des proches parents ou amis du P/APC. Manque de surveillance, incompétence, complicité flagrante et laxisme révèlent une gestion peu reluisante des deniers de l'Etat. Les éléments de l'enquête préliminaire de ces affaires, révèlent également des pratiques archaïques et ambiguës dans la passation des marchés publics où le régionalisme, le tribalisme et l'affairisme prennent une grande part. C'est le cas de l'APC de Berrahal sous l'ancien collège.

A. Djabali

LOGEMENTS À AÏN-TÉMOUCHENT

Les bénéficiaires protestent contre l'état de leurs appartements

Dans une pétition adressée au wali, au chef de daïra et aux directeurs de l'OPGI et de la CNEP, les bénéficiaires de logements de la nouvelle cité 52x2 de Aïn-El-Arba s'élèvent contre la situation dans laquelle se trouvent leurs appartements depuis qu'ils les occupent. En effet, les protestataires déclarent que ces logements appartenaient à l'OPGI de Aïn-El-Arba jusqu'au moment où, pour motif d'arrêt des travaux, «la CNEP s'est engagée à financer la vente de ces logements aux bénéficiaires à des prix exorbitants», avancent les pétitionnaires. Cependant, ces logements ajoutent les protestataires, «étaient dans un état lamentable puisqu'il n'y avait ni boiserie, ni installation de plomberie, ni d'électricité, même les murs étaient fissurés, alors que la tuyauterie des évacuations d'eau était défectueuse. Les bénéficiaires étaient contraints dès la remise des clefs, de procéder à des travaux de confortement et d'aménagement de leurs appartements en dépensant des sommes colossales.

D'ailleurs, ils revendiquent une commission d'enquête pour vérifier la véracité de leurs dires, de même qu'ils s'élèvent contre la signature du certificat de conformité par les services de la daïra de Aïn-El-Arba, l'APC et l'OPGI, décision qui risque d'obliger les concernés à verser les tranches mensuelles sans même tenir compte des frais de dépenses pour des travaux d'aménagement de leurs logements. Ils sollicitent l'intervention du chef de l'exécutif pour trouver une solution à leur problème qui dure depuis plus d'une année. Les services de la CNEP de Aïn-Témouchent réfutent les affirmations des pétitionnaires et déclarent : «La CNEP n'a agi que sur le plan financier puisqu'elle a permis de financer la vente de ces logements aux bénéficiaires à un moment où les travaux de réalisation de ces logements étaient à l'arrêt.»

S. B.

SAÏDA

Il égorge son frère après l'avoir ligoté

Une semaine après le crime passionnel dans la paisible localité de Sidi-Aïssa, relevant de la commune de Sidi-Amar, où un homme âgé de 32 ans, a tué l'ex-amant de sa femme, aujourd'hui, répudiée pour délit d'adultère, voilà que l'on apprend de sources bien informées qu'un abominable fratricide a eu lieu mercredi en fin de matinée dans la commune de Aïn-Sultan, distante du chef-lieu de wilaya d'une vingtaine de kilomètres, où un jeune homme âgé de 26 ans a été mortellement poignardé par son frère âgé de 28 ans. Selon des témoignages recueillis auprès de la famille, la victime voulait empêcher son frère, un malade mental, de sortir dans le village de peur d'agresser des citoyens, comme il le faisait à chacune de ses sorties. Devant ce refus, le frère a provoqué une bagarre qui a fini dans le sang. La victime a subi plusieurs coups de couteau. Une fois son forfait accompli, l'auteur du crime a ligoté son frère et l'a égorgé. Cette scène horrible s'est déroulée dans le domicile parental. Alertés, les services de police se sont rendus immédiatement sur les lieux du drame. La dépouille mortelle a été transférée vers la morgue de l'hôpital Ahmed-Medeghri de Saïda.

M. B. Amine

DISPARITION D'UNE FILLETTE DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

La peur s'empare des habitants d'Aïn-El-Hammam

Après la disparition de la petite Nabila, une fille de 11 ans, depuis le 16 février passé, la rumeur et l'intox n'ont pas cessé de rajouter chaque jour un peu plus à la déprime de la famille de la victime, mais aussi à l'inquiétude des parents d'élèves qui, pris de psychose, n'ont plus que la vigilance comme arme. Certains parents — de plus en plus nombreux — se présentent au quotidien, avant l'heure d'entrée ou de sortie devant les portails des écoles primaires.

«J'ai moi-même interpellé la maîtresse de ma fille pour qu'elle ne garde plus d'une minute de retard la classe, je m'en fiche du programme s'il ne finit pas, mais ma fille doit être ave ses camarades de la cité car je ne peux m'y rendre à tout moment pour l'accompagner», avoue une mère de famille, PES dans un lycée. En outre, certains responsables auraient même demandé aux autorités locales un renfort en encadreurs du IAIJ afin de parer au manque dans ces établissements.

De nos jours, le phénomène de la pédophilie n'est plus à classer dans la rubrique des tabous mais est une réalité qui pousse un peu les gens à plus d'attention.

A. Saly